

## **CARBIOS**

Société anonyme au capital de 2.616.791,10 Euros  
Siège social : Pépinière d'Entreprises de la CCI du Puy-de-Dôme  
Parc d'activités du Biopôle Clermont-Limagne – 63360 Saint-Beauzire  
531 530 228 RCS Clermont-Ferrand

### **RAPPORT COMPLEMENTAIRE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 13 JANVIER 2014**

Chers Actionnaires,

Nous vous rendons compte, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce, de l'usage qui a été fait de l'autorisation qui a été consentie à votre Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte en date du 22 octobre 2013 aux termes de la septième résolution.

#### **MISE EN ŒUVRE DE L'AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR LA SEPTIEME RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 22 OCTOBRE 2013 A L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES EMIS, DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-135-1 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte en date du 22 octobre 2013 a, aux termes de la septième résolution, conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce, autorisé le Conseil d'administration (i) à augmenter le nombre de titres émis pour chacune des émissions décidées dans le cadre des cinquième et sixième résolutions de ladite assemblée générale (notamment dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris) et (ii) à procéder à l'émission correspondante, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans la limite d'un plafond de 15 % de cette dernière, cette faculté devant être mise en œuvre dans les 30 jours de la clôture de l'émission initiale concernée.

Ainsi, le Conseil d'administration a notamment été autorisé à augmenter le nombre d'actions émises dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris et à procéder à l'émission de 15% du nombre initial des actions émises (en supposant la Clause d'Extension prévue par le Prospectus intégralement exercée), aux fins notamment de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter ultérieurement les opérations de stabilisation du cours de bourse.

Lors de sa réunion du 27 novembre 2013, le Conseil d'administration a indiqué qu'il pourrait être amené à mettre en œuvre cette option.

Lors de sa réunion du 13 décembre 2013, compte tenu de l'émission initiale de 934.959 actions nouvelles de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par voie d'offre au public, dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, le Conseil d'administration a pris acte :

- qu'en cas de mise en œuvre de l'Option de Surallocation, le nombre maximal d'Actions Nouvelles Supplémentaires susceptibles d'être émises au prix unitaire de 14,03 euros serait de 140.244,

- que la période d'exercice de l'Option de Surallocation était ouverte à compter de la date dudit Conseil d'administration soit le 13 décembre 2013 et pendant une durée maximale de 30 jours pour se clôturer au plus tard le 13 janvier 2014.

Lors de sa réunion du 13 janvier 2014, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée par la septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 22 octobre 2013, a :

- décidé, compte tenu des demandes, de mettre en œuvre l'Option de Surallocation prévue dans le Prospectus à hauteur de 11.400 actions nouvelles supplémentaires,
- décidé, en conséquence, l'émission de **11.400** actions nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de 0,70 Euro, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par voie d'offre au public,
- pris acte que le prix d'émission des actions nouvelles était le même que celui retenu pour l'émission initiale, soit **14,03** euros par action,
- pris acte qu'en conséquence, le capital social serait augmenté d'une somme de 7.980,00 Euros, assortie d'une prime d'émission de 151.962,00 Euros, soit un montant total (prime d'émission comprise) de 159.942,00 Euros.

Il est rappelé que les actions nouvelles émises au titre de cette augmentation de capital seront complètement assimilées aux actions ordinaires anciennes, porteront jouissance courante, seront dès leur création soumises à toutes les dispositions statutaires ainsi qu'aux décisions des assemblées générales et donneront droit à toutes distributions de dividendes décidées à compter de leur date d'émission.

#### INCIDENCE DE L'EMISSION DES ACTIONS NOUVELLES SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNARIAT PAR RAPPORT AUX CAPITAUX PROPRES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-115 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après, un récapitulatif de l'incidence de l'émission des actions nouvelles sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital par rapport à la quote-part des capitaux propres.

Cette incidence est appréciée sur la base des comptes semestriels en date du 30 juin 2013.

L'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'émission des **11.400** actions nouvelles à un prix de **14,03** Euros par action, s'établit comme suit, étant précisé que l'ensemble des frais juridiques, comptables et administratifs ainsi que la rémunération des intermédiaires financiers seront imputés sur la prime d'émission :

<i>En euros</i>	Quote-part des capitaux propres par action <sup>(1)</sup>	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(2)</sup>
Avant réalisation de l'offre (sur la base des 2.686.667 actions existantes avant réalisation de l'offre)	0,56 €	1,14 €
Après émission des 934.959 actions nouvelles (correspondant à une émission avec exercice intégral de la Clause d'Extension et hors exercice de l'Option de Surallocation) et conversion des 355.556 OCA-2013 en 116.647 actions ordinaires nouvelles <sup>(3) (4)</sup>	3,84 €	3,79 €

Après émission des 11.400 actions nouvelles (au titre de l'exercice partiel de l'Option de Surallocation) <sup>(5) (6)</sup> 3,87 € 3,82 €

<sup>(1)</sup> Sur la base du montant des capitaux propres au 30 juin 2013, s'élevant à 1.507.571 euros.

<sup>(2)</sup> En tenant compte de l'émission potentielle de 392.200 actions issues de l'exercice de l'ensemble des BSA et BSPCE émis, et de 116.647 actions résultant de la conversion des OCA-2013.

<sup>(3)</sup> Soit un nombre d'actions, post émissions, de (2.686.667 + 934.959 + 116.647) soit 3.738.273.

<sup>(4)</sup> En tenant compte (i) du montant total (prime d'émission comprise) correspondant à l'émission des 934.959 actions nouvelles, s'élevant à 13.117.474,77 euros, (ii) du montant total (prime d'émission comprise) correspondant à l'émission de 116.647 actions nouvelles (conversion des OCA-2013), s'élevant à 818.280,47 euros et (iii) de frais imputables sur la prime d'émission, s'élevant à 1.089.754 euros.

<sup>(5)</sup> Soit un nombre d'actions, post émission, de (3.738.273 + 11.400) soit 3.749.673.

<sup>(6)</sup> En tenant compte du montant total (prime d'émission comprise) correspondant à l'émission des 11.400 actions nouvelles, s'élevant à 159.942,00 euros.

L'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire, avant et après réalisation de l'émission des 11.400 actions nouvelles à un prix de 14,03 Euros par action, s'établit comme suit :

En %	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>
Avant réalisation de l'offre (sur la base des 2.686.667 actions existantes avant réalisation de l'offre)	1,00 %	0,84 %
Après émission des 934.959 actions nouvelles (correspondant à une émission avec exercice intégral de la Clause d'Extension et hors exercice de l'Option de Surallocation) et conversion des 355.556 OCA-2013 en 116.647 actions ordinaires nouvelles <sup>(2)</sup>	0,72 %	0,65 %
Après émission des 11.400 actions nouvelles (au titre de l'exercice partiel de l'Option de Surallocation) <sup>(3)</sup>	0,72 %	0,65 %

<sup>(1)</sup> En tenant compte de l'émission potentielle de 392.200 actions issues de l'exercice de l'ensemble des BSA et BSPCE émis, et de 116.647 actions résultant de la conversion des OCA-2013.

<sup>(2)</sup> Soit un nombre d'actions, post émissions, de 2.686.667+934.959+116.647 soit 3.738.273.

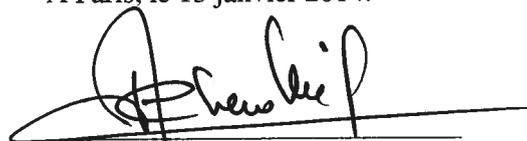
<sup>(3)</sup> Soit un nombre d'actions, post émission, de (3.738.273 + 11.400) soit 3.749.673.

En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur, le présent rapport complémentaire est tenu à votre disposition au siège social et sera porté à votre connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

\* \* \*

Fait en deux (2) exemplaires,

A Paris, le 13 janvier 2014.



**Le Conseil d'administration**